Ontario - Canada

Gouvernance climatique multi-niveaux en Ontario

Pour en savoir plus sur la gouvernance multi-niveaux au Canada, consultez notre cas d'étude.

En 2007, le Plan d'action d'Ontario (Go Green) définit des objectifs de réduction des émissions de GES par rapport à 1990 de -15 % d'ici 2020 et -80 % d'ici 2050. La Climate Change Strategy de 2015 ajoute l'objectif de -37 % d'ici 2030 et institue un système de plafonnement et d'échange des émissions. Un plan d'action connexe impose l'intégration de politiques d'atténuation et d'adaptation dans les plans d'action des municipalités, mais ne précise pas les exigences en matière de reporting. Malgré l'audit conduit en 2016 sur la stratégie climat d'Ontario, qui estime que les municipalités devraient disposer de plus de ressources pour la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation, en 2018 Made in Ontario Environment Plan ne définit toujours pas clairement leur rôle. En 2017, le Community Emissions Reductions Plan établi des méthodes de planification communes aux municipalités et en 2019 l'Ontario introduit des exigences spécifiques pour les municipalités du Grand Toronto, incluant des inventaires d'émissions et des plans de réduction en phase avec les objectifs provinciaux. Mais les financements des municipalités demeurent incohérents : par exemple, le Fonds atmosphérique n'est accessible qu'aux collectivités du Grand Toronto et d'Hamilton. Les municipalités sont aussi éligibles à des financements dans le cadre du Plan d'Action Climat d'Ontario, mais ne sont pas libres dans la manière de les dépenser (Hill and Perun, 2018).

Suivi de la politique d'atténuation

Les émissions ont fortement baissé dans la production d'électricité (divisées par 8 depuis 2005), et dans l'industrie lourde (-20 % depuis 2005 et -46 % depuis 1990). L'Ontario a pris l'initiative de sortir progressivement de la production d'électricité au charbon, pour l'interdire de manière permanente en 2015. Quant aux émissions du transport et des bâtiments, elles sont stables depuis 2005.

L'Ontario est sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs 2020, si la hausse de 6 % en 2018 demeure une exception. Mais l'annulation en 2018 du programme de plafonnement et d'échange d'émissions et d'autres programmes de soutien visant à influencer les choix des consommateurs - comme GreenON (primes pour la rénovation énergétique des foyers) ou Green Commercial Vehicle (primes à la conversion des camions diesel à l'électrique) - pourraient entravé certains efforts pour limiter la hausse des SUV, ou maintenir le taux des rénovations ou des renouvelables (Environmental Defence, 2020). En 2018, l'hiver très froid et l'été très chaud ont aussi engendré une hausse de l'utilisation de gaz naturel et de climatisation. Lancé en 2019, le Programme des normes de rendement à l'égard des émissions (NRE) est apparu comme une alternative à la « taxe carbone et dividende », une mesure fédérale à laquelle l'Ontario s'oppose fortement (Climate Chance, 2018). Le NRE contraint les industries émettant plus de 50 000 tC02e/an à réduire leurs émissions ou à acheter des unités de conformité pour compenser les émissions au-delà. En 2020, le prix de ces unités commence à 20 \$CAD/tCO2e et atteindra 50 \$CAD d'ici 2023.

Adaptation

Le Climate Risk Institute (CRI) d'Ontario propose des services relatifs à l'évaluation des risques climatiques, à la planification et à leur évaluation. Le CRI comprend aussi trois programmes phares: Infrastructure Resilience Professional (IRP) forme des ingénieurs et autres professionnels; le comité pour l'ingénierie et la vulnérabilité des infrastructures publiques (PIEVC); et la Communauté de pratique sur l'adaptation, une plateforme en ligne sur laquelle les chercheurs, décideurs et praticiens de tout le Canada peuvent se réunir pour partager leurs connaissances (CRI, n.d.).

ÉMISSIONS DE GES DE L'ONTARIO EN KTCO2E. Source: Gouvernement du Canada, 2020.

